



Assemblée générale

Distr. générale
27 juillet 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Point 101 f) de l'ordre du jour provisoire*

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Durant la période considérée, le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale a tenu sa cinquante-deuxième réunion à Libreville du 22 au 26 novembre 2021 et sa cinquante-troisième réunion à Yaoundé du 30 mai au 3 juin 2022. En sa qualité de secrétariat du Comité, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) a appuyé l'organisation de ces réunions, à la suite de l'assouplissement des restrictions imposées par les États membres du fait de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Le Comité a continué d'offrir une plateforme à ses États membres pour examiner la dynamique de la paix et de la sécurité dans la sous-région, répertorier des problèmes communs et formuler des propositions quant aux réponses à apporter, face aux menaces à la paix et à la stabilité régionales.

Durant les deux réunions, le Comité a insisté sur la persistance des activités menées par les groupes armés illégaux dans plusieurs pays de la sous-région, notamment le recours au trafic des ressources naturelles pour financer ces groupes et les liens présumés entre certains d'entre eux et des organisations terroristes internationales.

* [A/77/150](#).



Le Comité a pris note des progrès accomplis par le BRENUAC et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) pour ce qui est d'évaluer l'effet des changements climatiques sur la paix et la sécurité en Afrique centrale et a formulé de nouvelles recommandations sur le renforcement de la résilience et la préparation de la région aux chocs climatiques et l'élaboration d'une stratégie régionale afin de remédier aux effets des changements climatiques sur la paix et la sécurité dans la sous-région.

À sa cinquante-troisième réunion, le Comité a pris note de la montée des discours de haine et de leurs conséquences sur la paix et la sécurité, notamment la façon dont ils menaient à la violence et à l'absence de cohésion sociale parmi les populations. Il a encouragé la CEEAC et le BRENUAC à continuer de s'employer à sensibiliser la population et notamment les acteurs politiques à cette menace grandissante.

En prévision de la cinquante-troisième réunion du Comité, un colloque international s'est tenu à Yaoundé les 23 et 24 mai 2022 afin de célébrer le trentième anniversaire de la création de cet organe. Il avait pour thème : « Paix et sécurité en Afrique centrale : regard rétrospectif et prospectif sur 30 ans du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale au service de la diplomatie préventive ». Le Comité a recommandé à l'unanimité de renforcer la coopération entre les organisations internationales et régionales, afin de répondre aux menaces à la sécurité persistantes qui ont des retombées sur d'autres régions, dont l'Afrique de l'Ouest, le Sahel, la région des Grands Lacs et le golfe de Guinée.

Durant les deux réunions, le Comité a adopté des déclarations ministérielles dans lesquelles il a demandé aux États membres et aux partenaires internationaux d'épauler le processus de transition politique au Tchad. À la cinquante-troisième réunion, il a adopté une déclaration ministérielle sur la République centrafricaine, pour appuyer l'action menée par le pays en vue de la paix et de la sécurité et une déclaration visant à célébrer le trentième anniversaire de sa création.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 76/60 intitulée « Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale », l'Assemblée générale a encouragé le Comité à développer des collaborations et synergies avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et a réaffirmé son soutien aux efforts visant à promouvoir les mesures de confiance prises aux niveaux régional et sous-régional afin d'atténuer les tensions et les conflits en Afrique centrale et de favoriser une paix, une stabilité et un développement durables dans la sous-région.
2. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a exprimé sa satisfaction au Secrétaire général pour le soutien qu'il a apporté au Comité consultatif permanent, salué le rôle joué par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) en sa qualité de secrétariat du Comité. Elle s'est félicitée des conclusions de l'examen stratégique du Bureau et a encouragé vivement les États membres du Comité et les partenaires internationaux à appuyer les travaux du Bureau. Elle a prié le Secrétaire général de continuer à fournir l'assistance nécessaire au Comité pour veiller au succès des réunions ordinaires tenues. Elle a également demandé au Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-dix-septième session un rapport sur l'application de la résolution 76/60.
3. Le présent rapport fait suite à cette demande et porte sur les activités menées par le Comité d'octobre 2021 à juin 2022.

II. Activités du Comité

4. Durant la période considérée, le Comité a tenu deux réunions. La cinquante-deuxième réunion s'est tenue à Libreville du 22 au 26 novembre 2021 et la cinquantième-troisième réunion s'est déroulée à Yaoundé du 30 mai au 3 juin. Tous les États membres du Comité ont participé aux deux réunions, comme suit : Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et Tchad.
5. Durant les deux réunions, des représentants des entités suivantes ont participé en qualité d'observateurs : la CEEAC, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, la Commission du golfe de Guinée, le Centre interrégional de coordination pour la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, la Commission du bassin du lac Tchad, la Force multinationale mixte et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.
6. Les entités suivantes du système des Nations Unies ont participé en qualité d'observatrices aux cinquante-deuxième et cinquante-troisième réunions : le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Le Bureau de la Coordonnatrice résidente des Nations Unies au Gabon a participé à la cinquante-deuxième réunion et le Bureau du Coordonnateur résident au Cameroun à la cinquante-troisième réunion.

7. Du 10 au 15 octobre 2021, le Bureau du Comité a mené une visite sur le terrain au Tchad pour réunir des informations de première main sur le processus de transition dans le pays et sur la situation socioéconomique et l'état de la sécurité, en particulier les mesures prises par les partenaires nationaux, régionaux et internationaux afin de combattre les groupes affiliés à Boko Haram ou qui s'en sont séparés et de promouvoir la cohésion sociale.

8. Du 28 au 31 mars 2022, le Bureau du Comité a conduit une mission sur le terrain à Bujumbura (Burundi) pour visiter le centre chargé de la gestion des armes légères et de petit calibre dans le cadre de l'application de la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage (Convention de Kinshasa). La délégation s'est entretenue de la mise en place de la commission nationale et de la ratification de la Convention.

A. Revue de la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale

9. Dans la revue géopolitique présentée par la Commission de la CEEAC durant les deux réunions, les principaux faits nouveaux intervenus dans la sous-région ayant trait à la paix et à la sécurité et les problèmes en cours ont été soulignés et de nouvelles menaces à la stabilité ont été recensées, telles que la prolifération des armes, la circulation des armes dans la sous-région, la présence de groupes armés en République centrafricaine et en République démocratique du Congo, l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée, le terrorisme et l'extrémisme violent et notamment les activités de groupes affiliés à Boko Haram ou qui s'en sont séparés dans le bassin du lac Tchad. À la cinquante-troisième réunion, les participants ont mis l'accent sur l'effet des changements climatiques sur la paix et la sécurité en Afrique centrale et la question des discours de haine, au moyen de l'utilisation pernicieuse des réseaux sociaux. Ils ont également insisté sur la criminalité transnationale qui touche de plus en plus la région et la nécessité de la combattre par la voie d'une coopération transrégionale.

10. La cinquante-troisième réunion a coïncidé avec la célébration du trentième anniversaire du Comité, qui a été marquée par une série d'activités, dont un colloque scientifique de haut niveau sur le thème : « Paix et sécurité en Afrique centrale : regard rétrospectif et prospectif sur 30 ans du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale au service de la diplomatie préventive », durant lequel une série de questions liées à la paix et à la sécurité en Afrique centrale ont fait l'objet de débats.

11. Notant que le terrorisme ne se limitait pas au bassin du lac Tchad et à la suite d'un échange sur le terrorisme et l'extrémisme violent dans la sous-région, les États membres ont souligné la nécessité de mettre en place des stratégies multidimensionnelles pour prévenir et combattre le terrorisme, et notamment les composantes militaire, humanitaire et diplomatique, tout en s'attaquant aux causes profondes du phénomène et en favorisant le développement économique et social.

12. À la cinquante-deuxième réunion, le Comité a noté les efforts faits en vue d'un dialogue national inclusif au Tchad malgré la difficulté d'obtenir l'adhésion de toute les parties prenantes au processus, l'action menée par les autorités tchadiennes de transition pour promouvoir l'ordre constitutionnel et préserver la stabilité et la sécurité dans le pays, ainsi que les résultats obtenus sur le plan de la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition dans ses trois domaines prioritaires, à savoir : a) le renforcement de la sécurité et de la défense ; b) l'organisation du dialogue national et la consolidation de la paix et de l'unité nationale ; c) le renforcement de

la bonne gouvernance et de l'état de droit. Les participants aux débats ont également évoqué les travaux des entités chargées d'organiser le dialogue national inclusif, en particulier ceux du comité d'organisation du dialogue national inclusif et ceux du comité technique spécial, en vue de la participation des acteurs politico-militaires au dialogue national inclusif.

13. À la cinquante-troisième réunion, le Comité a noté les faits positifs qui étaient intervenus dans la sous-région, notamment la volonté persistante du Tchad d'encourager la stabilité interne et les progrès faits par les autorités de transition du pays en prévision du prochain dialogue national inclusif, lequel doit inclure les acteurs politiques, des groupes politico-militaires et les organisations de la société civile participant au processus de transition.

14. À la même réunion et à la suite d'un exposé du représentant du Tchad, le Comité a noté que les autorités tchadiennes de transition et les groupes politico-militaires qui avaient participé au dialogue préliminaire de Doha au Qatar devaient accorder la priorité à la réconciliation pour obtenir un résultat fructueux. Le représentant du Tchad a souligné l'importance d'une application diligente des conclusions de la troisième réunion du Forum des gouverneurs pour la coopération régionale sur la stabilisation, la consolidation de la paix et le développement durable du bassin du lac Tchad, qui s'était tenu à Yaoundé les 4 et 5 octobre 2021. Le Forum avait évalué la situation sur les plans humanitaire et de la sécurité dans le bassin du lac Tchad, les progrès faits dans la mise en œuvre des interventions de stabilisation ou encore sur le plan du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, ainsi que la contribution de la société civile à l'action de stabilisation des autorités tchadiennes dans le bassin du lac Tchad. Le représentant du Tchad a remercié de leur appui la CEEAC, l'Union africaine, l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires.

15. Les ministres et les chefs de délégation ont publié deux déclarations : une à Libreville le 26 novembre 2021 dans laquelle ils ont salué le processus de transition au Tchad et les efforts des autorités tchadiennes et une autre à Yaoundé le 3 juin 2022, dans laquelle ils ont renouvelé leur appui au processus de transition au Tchad et préconisé un dialogue inclusif.

16. À la cinquante-deuxième réunion, le représentant de la République centrafricaine a insisté sur l'action menée sur le plan de l'application de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, encourageant la stabilité institutionnelle, préservant l'ordre constitutionnel et favorisant la démocratie, malgré l'insécurité persistante liée aux activités des groupes armés. La dégradation de l'état de la sécurité en République centrafricaine, notamment ses conséquences sur la situation économique et humanitaire, ainsi que les attaques contre les institutions de l'État, la population civile et les organisations humanitaires a continué d'être problématique. Les États membres se sont félicités de l'annonce de cessez-le-feu faite par le Président de la République centrafricaine et de l'établissement d'un comité préparatoire en vue du dialogue républicain inclusif.

17. À la cinquante-troisième réunion, le représentant de la République centrafricaine a insisté sur les priorités nationales, à savoir l'action de lutte contre la criminalité transfrontalière et la circulation des armes légères et de petit calibre, soulignant que la préservation de l'intégrité territoriale nationale avait été au cœur des mesures prises par le pays. Le Comité a noté que malgré la situation en cours en République centrafricaine, les autorités avaient placé l'intérêt supérieur du pays et du peuple au-dessus de toutes les considérations d'ordre politique en organisant le dialogue républicain qui s'était tenu à Bangui du 21 au 27 mars 2022. Il a demandé à toutes les parties signataires de l'Accord politique, en particulier aux groupes armés qui s'en étaient retirés, de mettre leurs divergences de côté, de cesser toutes les

hostilités et de s'attacher de nouveau au processus de paix et au dialogue. Il a également demandé aux autorités centrafricaines et à toutes les autres parties prenantes d'investir davantage dans les mesures de confiance, tout en maintenant ouvertes les voies de communication avec les partis politiques d'opposition. Il a publié une déclaration dans laquelle il a réaffirmé son appui aux efforts de paix, de réconciliation et de reconstruction du Gouvernement centrafricain.

18. À la cinquante-deuxième réunion, rappelant qu'il fallait des ressources financières et humaines suffisantes pour aider les États de la sous-région à mettre en place l'architecture de sûreté et de sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, connue également sous le nom d'architecture de Yaoundé, les États membres ont noté l'intérêt du Conseil de sécurité pour la sécurité maritime dans le golfe de Guinée et ont encouragé le Gabon à saisir l'occasion, durant son mandat, en qualité de membre non permanent du Conseil, pour renforcer l'action de lutte contre l'insécurité maritime dans la région.

19. À la même réunion, le Comité a noté que Sao Tomé-et-Principe avait tenu une élection présidentielle le 18 juillet 2021, au cours de laquelle 19 candidats avaient été en lice. Un second tour s'était tenu le 5 septembre 2021 entre Carlos Vila Nova, appuyé par le parti Action démocratique indépendante et Guilherme Posser da Costa, soutenu par le Mouvement de libération de Sao Tomé-et-Principe–Parti social-démocrate. Selon les résultats officiels, M. Vila Nova avait remporté les élections avec 58 % des suffrages. La participation durant le second tour était d'environ 65 %. Le Comité s'est félicité de la tenue d'élections pacifiques et du transfert pacifique de pouvoir à Sao Tomé-et-Principe.

20. À la cinquante-troisième réunion, le Comité a débattu des problèmes politiques et de sécurité dans la région, notamment de la montée des tensions entre le Rwanda et la République démocratique du Congo. Il a encouragé des entretiens bilatéraux avec un appui régional pour parvenir à une solution pacifique.

B. Lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme en Afrique centrale

21. À la cinquante-deuxième réunion du Comité, le représentant de la Commission du bassin du lac Tchad a informé le Comité de l'état d'avancement de l'application de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram. À la cinquante-troisième réunion, le représentant de la Commission a souligné les difficultés persistantes relatives à la coordination, au suivi et à la communication de l'information, ainsi que la synergie complexe entre les parties prenantes, dont les États membres, l'ONU et les entités non onusiennes, le Forum des gouverneurs pour la coopération régionale sur la stabilisation, la consolidation de la paix et le développement durable du bassin du lac Tchad, l'Union africaine, la CEEAC et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

22. Aux deux réunions, le Comité a recommandé de renforcer la coopération entre l'UNESCO, la Commission de la CEEAC et d'autres partenaires afin de mobiliser les moyens nécessaires pour prévenir l'extrémisme violent et le terrorisme, notamment par l'éducation et la formation des jeunes.

23. À la cinquante-troisième réunion, le Comité a pris note des efforts faits par la Force multinationale mixte et des progrès accomplis dans la lutte contre les groupes affiliés à Boko Haram ou qui s'en sont séparés, au moyen des résultats conjugués des opérations militaires nationales, bilatérales et régionales. Selon la Force, l'état de la sécurité dans sa zone d'opérations s'était améliorée durant les mois d'avril et de

mai 2022, en grande partie en raison de l'opération Intégrité du Lac, qui visait à évincer les terroristes et les groupes affiliés de leurs enclaves dans toutes les positions terrestres et à les poursuivre dans leurs bases sur les îles du lac Tchad. Elle a continué de se heurter à des difficultés liées à la médiocrité des véhicules blindés, du matériel de neutralisation des explosifs et munitions, du matériel de surveillance, des drones et du matériel de communication.

24. Le Comité a recommandé que la CEEAC et le BRENUAC plaident auprès des États membres en vue d'un examen rapide et de l'adoption d'un plan d'action sur la stratégie régionale de la CEEAC relative à la lutte contre le terrorisme. Il a également invité les États membres à resserrer la coopération bilatérale et à appliquer des stratégies nationales et locales visant à contenir l'extrémisme violent.

C. Promotion du désarmement en Afrique centrale

25. Le Comité a noté les efforts faits par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique en vue de mobiliser les États membres autour d'initiatives de désarmement, notamment au Burundi, au Cameroun, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo, en mettant l'accent sur la nécessité d'intégrer les questions de genre dans toutes les mesures liées au contrôle des armes de petit calibre. Les États membres se sont entendus sur la nécessité de veiller collectivement à appliquer effectivement la Convention de Kinshasa, à laquelle huit membres du Comité avaient déjà adhéré, le Traité sur le commerce des armes et le Code de conduite des forces de défense et de sécurité d'Afrique centrale. Le Comité a encouragé ces États membres qui n'avaient pas ratifié la Convention de Kinshasa ou déposé leur instrument de ratification auprès du Secrétaire général de l'ONU à le faire.

D. Transhumance et insécurité transfrontalières en Afrique centrale

26. La transhumance transfrontalière en Afrique centrale est demeurée une source de préoccupation pour le Comité. Pendant les deux réunions, plusieurs États membres ont fait part de leurs expériences en matière de transhumance transfrontalière, tandis que le Congo, la République centrafricaine et le Tchad se disaient préoccupés par les accrochages de plus en plus violents entre agriculteurs et éleveurs, notamment à la suite de l'installation d'éleveurs dans des lieux traditionnellement habités par des agriculteurs, de l'insuffisance des cadres de gouvernance, de l'absence ou de l'obsolescence des cadres juridiques et de la présence de groupes armés le long des couloirs de transhumance. À la cinquante-troisième réunion du Comité, le Tchad a demandé l'adoption et la ratification rapides du protocole régional sur la transhumance transfrontalière préparé par la CEEAC avec l'appui du BRENUAC.

E. Sécurité maritime dans le golfe de Guinée

27. Le Centre interrégional de coordination pour la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée a fourni une mise à jour sur la piraterie maritime et a signalé une baisse du nombre d'atteintes à la sécurité depuis le début de 2022. Le Comité a invité ses États membres à mettre en place leurs autorités interministérielles chargées de la sécurité maritime, pour qu'elles servent de référents nationaux dans la mise en œuvre du Protocole de la CEEAC relatif à la stratégie de sécurisation des intérêts vitaux en mer (Protocole de Kinshasa).

28. Le Centre interrégional de coordination a exhorté les États membres de la CEEAC à encourager l'échange d'informations entre les centres maritimes

opérationnels et à activer la zone maritime A couvrant l'Angola, le Congo et la République démocratique du Congo, aussi rapidement que possible, afin de compléter le dispositif de sécurité maritime. Il a également souligné l'importance de renforcer la présence des unités aériennes dans le groupe naval de la zone maritime D, couvrant le Cameroun, le Gabon, la Guinée équatoriale et Sao Tomé-et-Principe.

29. L'ONU DC a communiqué une mise à jour des tendances constatées sur le plan de la piraterie maritime et un aperçu des activités menées et planifiées dans le cadre de la lutte contre l'insécurité maritime. Il a également signalé les effets des tendances en matière de piraterie sur les économies des États côtiers. Selon une étude de l'ONU DC de novembre 2021 intitulée *Pirates of the Gulf of Guinea: a Cost Analysis for Coastal States* (pirates dans le golfe de Guinée : une analyse-coût à l'intention des États côtiers), on estime que la piraterie coûte aux économies des pays du golfe de Guinée 2 milliards de dollars par an.

30. Le Comité a souligné la nécessité d'optimiser l'application de la loi en Afrique centrale. Il a demandé aux États membres qui n'avaient pas encore adapté leur cadre juridique à conclure des accords de transfert pour faciliter la poursuite et le jugement des pirates arrêtés en mer. Il a également préconisé une action de prévention au niveau des populations pour contribuer à améliorer la sécurité maritime.

F. Climat, paix et sécurité

31. À la cinquante-troisième réunion, le Comité a pris note des initiatives, des risques et des perspectives liés à la question du climat, de la paix et de la sécurité dans la sous-région. Le BRENUAC a présenté les objectifs et les résultats préliminaires de son projet sur le climat, la paix et la sécurité, qui avait été lancé à la suite de l'appel des États membres de la CEEAC, formulé à la quarante-neuvième réunion du Comité à Luanda afin que le BRENUAC et le Programme des Nations Unies pour l'environnement appuient les efforts menés par les États membres de la CEEAC en vue de lutter contre l'insécurité induite par les changements climatiques et environnementaux. Le Comité a en outre recommandé la création d'un consortium sous-régional de parties prenantes clefs pour coordonner l'action menée sous la direction de la CEEAC et du BRENUAC.

32. En outre, le Comité a noté la nécessité d'élaborer une mobilisation commune sur la préservation de la forêt tropicale du bassin du Congo, le plus grand puits de carbone net subsistant sur la planète, crucial pour la sous-région et le monde entier. Le Comité a appuyé l'idée de dédommagements au profit des pays du bassin du Congo en échange de la préservation de cette réserve forestière.

33. À la cinquante-deuxième réunion, le Comité a exhorté la CEEAC et ses États membres, avec le concours du BRENUAC, à élaborer et à appliquer une stratégie régionale sur les changements climatiques en vue de prévenir et de limiter les risques sur le plan de la sécurité liés aux effets des changements climatiques, tout en renforçant la résilience des populations.

34. Le Comité a également encouragé le BRENUAC et la CEEAC à participer à une mobilisation conjointe avec les États membres en vue d'obtenir des dédommagements de plus grande ampleur de la part de la communauté internationale, en particulier les plus grands émetteurs, conformément aux engagements pris à la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le Comité a exhorté en outre le BRENUAC et la CEEAC, en collaboration avec les États membres, à préparer un programme régional élargi pour lutter contre la déforestation et promouvoir le reboisement en Afrique centrale afin de préserver l'environnement et la biodiversité.

G. Droits humains et démocratie en Afrique centrale

35. Le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale a insisté sur la persistance des diverses crises qui ont continué d'entraver la protection et la promotion des droits humains dans la sous-région, notamment la violence des groupes armés et terroristes, qui n'ont eu de cesse de commettre des violations des droits humains contre la population civile, en particulier au Cameroun, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Tchad.

36. Le Comité a pris note des progrès accomplis dans tous les États membres de la sous-région en matière de consolidation de la démocratie, notamment la garantie légale des droits et libertés fondamentaux, la tenue d'élections régulières et pacifiques, la mise en place d'institutions nationales des droits humains conformément aux normes internationales, la création d'organes destinés à réprimer la corruption et l'action visant à enrayer la circulation des armes légères.

37. Le Comité a également pris note des mesures adoptées par les États membres pour promouvoir et protéger les droits humains, notamment par la signature et la ratification des traités internationaux relatifs aux droits humains, le renforcement de l'état de droit et l'ouverture de l'espace démocratique, la lutte contre la corruption et l'impunité, le renforcement de la bonne gouvernance, l'adoption de mesures visant à réduire les inégalités et la prévention des discours de haine en Afrique centrale. Il reste néanmoins bon nombre de problèmes à régler, malgré tous ces efforts.

H. Les femmes et la paix et la sécurité

38. À la cinquante-deuxième réunion, la Commission de la CEEAC a informé le Comité de l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, mettant l'accent sur l'analyse des progrès accomplis et des problèmes qui se posent dans la mise en œuvre de la résolution, en tenant compte des tendances et des difficultés nouvelles qui sont apparues dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

39. La Commission de la CEEAC a expliqué que huit États membres de la CEEAC : Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, République centrafricaine, République démocratique du Congo et Rwanda, avaient des plans d'action nationaux relatifs à l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité, et que trois États membres : Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Príncipe et Tchad, étaient en train d'en élaborer. Elle a également souligné la nécessité d'aider ces derniers à élaborer leurs plans d'action nationaux.

40. Le Comité a noté que la CEEAC établissait un réseau régional de médiatrices avec la participation d'associations de femmes centrafricaines ; le réseau régional a néanmoins eu besoin d'un appui en vue du renforcement des capacités sur le plan du dialogue intercommunautaire et du commerce transfrontalier.

41. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a recommandé aux États membres d'exécuter intégralement leurs plans d'action nationaux sur l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité et d'obtenir une participation effective des femmes dans les prises de décision à tous les niveaux.

42. À ses cinquante-deuxième et cinquante-troisième réunions, le Comité a entendu un exposé sur le climat, la paix et la sécurité et l'effet des changements climatiques sur les femmes, dans le cadre des questions humanitaires.

I. Effet des discours de haine sur la paix et la sécurité en Afrique centrale

43. Le Comité a noté que les discours de haine étaient prépondérants dans plusieurs pays dans la sous-région et s'est félicité des initiatives en cours de la CEEAC et de ses États membres pour s'y attaquer. Il s'est félicité plus précisément du forum régional visant à accroître la sensibilisation et à renforcer les capacités des médias pour prévenir et combattre les conflits liés aux discours de haine, qui s'est tenu à Douala (Cameroun) du 26 au 29 octobre 2021.

44. Le Comité s'est dit satisfait des initiatives prises par le BRENUAC, la CEEAC et leurs partenaires au moyen de l'organisation de réunions de sensibilisation sur l'effet négatif des discours de haine dans les États membres et les a encouragés à continuer sur leur lancée pour atteindre l'objectif consistant à élaborer une stratégie régionale de prévention et de lutte contre ce phénomène en Afrique centrale. Il a préconisé la tenue d'un forum régional des Ministres de la communication et de l'information d'Afrique centrale sur la question, conformément à la proposition faite par le Ministre centrafricain de la communication et des médias au forum régional visant à accroître la sensibilisation et à renforcer les capacités des médias numériques pour prévenir et combattre les conflits liés au discours de haine, tenu à Bangui du 26 au 29 avril 2022.

45. Le Comité a également pris note des deux autres forums prévus dont l'un à l'intention des régulateurs des médias et de la communication à N'Djamena à une date à déterminer et l'autre destiné à toutes les parties prenantes à Kinshasa, du 21 au 25 juin 2022. Durant le second, un projet de stratégie régionale et un plan d'action pour la prévention et la lutte contre les discours de haine par les médias en Afrique centrale ont été adoptés. Le Comité a encouragé la Commission de la CEEAC et le BRENUAC à continuer à travailler ensemble afin de proposer aux États membres un projet de stratégie régionale de prévention et de lutte contre les discours de haine en Afrique centrale.

III. Conclusions et recommandations du colloque scientifique international du Comité

46. Le Comité a remercié le Gouvernement camerounais d'avoir lancé une initiative pour célébrer son trentième anniversaire. Il a également pris note des conclusions et recommandations du colloque scientifique qui, au cours des 30 années d'existence du Comité et par la création d'institutions telles que le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale, le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale et ses organes, le mécanisme d'alerte rapide pour l'Afrique centrale et la Force multinationale de l'Afrique centrale, ont contribué à l'instauration d'une paix durable dans la sous-région.

47. Le Comité a demandé aux États membres et à leurs partenaires d'apporter l'appui nécessaire au renforcement de la collaboration entre la CEEAC et le BRENUAC ayant trait à l'action commune pour surveiller les questions relatives à la paix et à la sécurité.

48. Des experts scientifiques, des chercheurs et des représentants de huit États membres : Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, République centrafricaine, République démocratique du Congo et Tchad, ont participé au colloque. Dans ses conclusions, il a été réaffirmé que le Comité continuait d'être un outil utile pour les États membres et qu'il fallait se concentrer davantage sur la sécurité humaine et la revitalisation du Comité.

49. Le Comité a noté la nécessité d'harmoniser son mandat avec celui de la Commission de la CEEAC sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix dans la sous-région. Il a également noté qu'il demeurerait un outil essentiel pour mener une diplomatie préventive active et qu'il continuerait de remplir son mandat efficacement s'il était financé de manière durable.

IV. Questions administratives et financières

50. Le Comité a examiné la situation financière de son fonds d'affectation spéciale et, rappelant la Déclaration de Libreville adoptée en 2009, s'est déclaré préoccupé par les contributions volontaires faites par les États membres, auxquels il a demandé de nouveau de verser leurs contributions, rappelant qu'ils avaient une obligation de faire une contribution annuelle d'un montant minimum de 10 000 dollars, et les a exhortés à honorer leurs obligations financières.

V. Conclusions et recommandations

51. **Le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale demeure une importante plateforme de dialogue et de coopération permettant de remédier aux menaces et aux risques communs qui pèsent sur la paix et la sécurité dans la sous-région, laquelle continue de se heurter à des problèmes persistants sur le plan de la stabilité, tandis qu'apparaissent de nouvelles menaces, notamment la prévalence des discours de haine. Je me félicite de l'intérêt manifesté par les États membres pour régler collectivement ces problèmes, comme l'ont montré les débats ouverts aux cinquante-deuxième et cinquante-troisième réunions du Comité.**

52. **La récurrence et la persistance des discours de haine et des déclarations incitant à la violence sont apparues comme l'une des préoccupations majeures des États membres, en particulier dans un contexte déjà marqué par les tensions sociopolitiques, la désinformation et la mésinformation. J'encourage les États membres à concevoir des stratégies nationales de lutte contre les discours de haine et à rallier un appui en faveur de la CEEAC et du BRENAC dans l'élaboration d'une stratégie sous-régionale de prévention et de lutte contre les discours de haine dans les médias.**

53. **J'encourage tous les États membres de la sous-région à intensifier leur mobilisation auprès des mécanismes des Nations Unies chargés des droits humains, notamment les organes conventionnels, l'examen périodique universel et les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, afin de s'acquitter de leurs obligations internationales en matière de droits humains.**

54. **Je me félicite de la volonté manifestée par les États membres et les partenaires régionaux et internationaux de poursuivre leurs efforts visant à appuyer la transition politique au Tchad et à promouvoir les fondements d'une paix durable dans le pays, par la voie d'un appui multiforme, notamment une assistance financière. De même, la situation en République centrafricaine est préoccupante, et je félicite le Comité d'avoir reconnu que ce n'est qu'au moyen d'une action collective que nous pourrions surmonter les cycles de violence dans le pays, dont les conséquences dépassent largement les frontières nationales. Il est nécessaire de favoriser la sécurité et la coopération transfrontalières à l'appui du processus de paix en République centrafricaine et de la lutte contre les groupes armés. J'exhorte toutes les parties prenantes à mettre pleinement en œuvre la feuille de route conjointe de la Conférence internationale sur la région**

des Grands Lacs pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine de 2019.

55. Je demeure profondément préoccupé par la recrudescence des activités des groupes armés, l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée et le terrorisme et l'extrémisme violent dans la sous-région, en particulier dans le bassin du lac Tchad, qui continuent tous de menacer la sécurité humaine et le développement socioéconomique et d'entraver l'intégration sous-régionale. En outre, le trafic et la circulation illégale des armes subsistent comme une menace prédominante pour la sécurité dans la sous-région. J'exhorte les États membres à répondre collectivement à ces préoccupations en s'attachant à faire appliquer les accords bilatéraux et multilatéraux, notamment par la mise en œuvre effective de la Convention de Kinshasa sur les armes légères et de petit calibre.

56. J'estime encourageant que les États membres du Comité aient constaté l'urgence climatique et les effets des changements climatiques sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique centrale. Je demande instamment à la CEEAC et au Comité, avec l'appui du BRENUAC, de veiller à ce que la stratégie régionale de la CEEAC en la matière tienne compte des conflits et remédie à l'effet des changements climatiques sur la paix et la sécurité en Afrique centrale, afin de prévenir et de limiter les risques sur le plan de la sécurité qui en découlent, tout en renforçant la résilience des populations. L'Afrique centrale, qui héberge la forêt tropicale du bassin du Congo, le plus important puits net de carbone forestier au monde, est une sous-région qui peut jouer un rôle clef dans la lutte mondiale contre les changements climatiques. Je demande à la communauté internationale d'intensifier son appui à la région, en vue également de garantir la préservation de l'intégrité de la forêt tropicale.

57. En outre, les problèmes de sécurité liés au pastoralisme et à la transhumance continuent de menacer la paix et la stabilité en Afrique centrale. Je salue les progrès accomplis ces dernières années en vue de l'adoption d'un instrument juridique régional visant à régler ces questions. J'encourage la CEEAC à adopter et à mettre en œuvre dès que possible cet instrument juridique, qui contribuera grandement à prévenir et à combattre la violence liée au pastoralisme et à la transhumance transfrontalières. Je réaffirme l'appui du BRENUAC à cet égard.

58. Je félicite les États membres qui ont mis en place des plans d'action nationaux relatifs à l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, et j'encourage les États qui n'ont pas encore achevé ces plans d'action à le faire. Je demande une fois de plus aux États membres d'envisager d'inclure dans leurs budgets nationaux respectifs un programme spécial pour garantir l'application effective de la résolution. J'estime encourageante la mise en place par la CEEAC d'un réseau régional de femmes médiatrices en Afrique centrale et demande aux partenaires nationaux et internationaux de fournir l'appui nécessaire à sa mise en œuvre effective.

59. Le manque de financement du Comité demeure problématique. Ce mécanisme consultatif ne peut prospérer et continuer de jouer son rôle que si les moyens nécessaires pour mener une diplomatie préventive active sont garantis. J'encourage donc les États membres à continuer de verser régulièrement leurs contributions au fonds d'affectation spéciale du Comité. De même, j'encourage une meilleure harmonisation du mandat du Comité avec celui de la nouvelle CEEAC.

60. Je prends note du colloque international qui a été organisé pour marquer le trentième anniversaire du Comité. Je félicite le Gouvernement camerounais et tous les États membres qui ont pris l'initiative de célébrer cet anniversaire, qui a donné l'occasion d'évaluer les travaux accomplis par le Comité. J'espère que les conclusions et les recommandations du colloque permettront de tracer une nouvelle voie pour le Comité.

61. La gouvernance électorale demeure un problème majeur pour la sous-région. La question des élections continue d'être un sujet de réflexion au sein du Comité et devrait rester à son ordre du jour, compte tenu de l'importance qu'il revêt pour la démocratie, la paix et la sécurité. À la cinquante et unième réunion du Comité à Bujumbura (Burundi) en mai 2021, les États membres ont recommandé l'élaboration d'un protocole sous-régional sur la gestion des élections en Afrique centrale, conformément à la Déclaration de Malabo sur des élections démocratiques et pacifiques, comme moyen de renforcer la stabilité et d'atteindre les objectifs de développement durable en Afrique centrale, adoptée à la cinquantième réunion du Comité en décembre 2020. Je salue cette initiative et encourage les États membres à poursuivre leur réflexion sur les élections et la gouvernance.

62. Je remercie le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le BRENUAC et mon représentant spécial pour l'Afrique centrale et Chef du BRENUAC d'avoir fourni au Comité le soutien technique, administratif et logistique efficace nécessaire à son bon fonctionnement. Je félicite également les autres entités des Nations Unies de leurs contributions spécialisées aux travaux du Comité. J'attends avec intérêt les délibérations et les conclusions du Comité à sa cinquante-quatrième réunion.